

Grille de sélection du dispositif :	77.03.01 Coopération pour encourager le développement des systèmes de qualité
Date de passage en comité de suivi	06/12/2023

Principes de sélection	Critères de sélection	Notes	Méthodologie de calcul des points, le cas échéant
Principe 1 : démarche multi SIQO et valorisation de démarches territoriales multiproduits	Campagne de promotion regroupant au moins 2 produits sous SIQO avec une identité commune portée par une seule structure	5	Maximum 10 points par principe
	Campagne de promotion s'inscrivant dans une démarche territoriale collective (zone géographique, plusieurs structures/ODG) impliquant plusieurs produits sous SIQO	10	
Principe 2 : Stratégie de communication	Cohérence du prix et des supports de communication utilisés par rapport à l'ambition de la filière et au public cible (selon dire d'expert)	5	Maximum 10 points par principe
	Existence d'une stratégie de communication pluriannuelle (minimum 3 ans) identifiant les cibles, les moyens et l'évaluation	10	
Principe 3 : Adéquation avec la politique régionale	Présence de critères de durabilité dans le cahier des charges du SIQO (ou en projet) dont aspects environnementaux	5	Maximum 10 points par principe
	Promotion de l'agriculture biologique	10	
	Promotion d'un signe de qualité nouvellement reconnu (à partir du 01/01/2018)	10	
	Promotion d'une filière en difficulté (baisse conjoncturelle des prix, des volumes commercialisées ou produits sur décision interne de la Région)	10	
	Seuil de sélection	10	
	Total		

En cas de modification de la grille, justification: